

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 22 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 FEVRIER 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN.

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno CASSEN - Mme Nicole COUTANT - Mme France POUDEX - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : LOT N° 7 DU MOUSSE : CESSION A LA SATEL

La Ville a organisé, dans le courant de l'année dernière, un appel à projets en vue de céder un terrain à bâtir, d'une surface de 2 200 m², constituant le lot n° 7 du lotissement du Mousse dans le quartier de Saubagnacq.

A l'issue de cette procédure, c'est le projet porté par la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL) qui a été retenu.

En effet, ce projet, répondant aux critères figurant dans le cahier des charges établi pour les besoins de l'appel à projets, prévoit la réalisation de huit maisons individuelles jumelées, de type 4, s'insérant parfaitement dans ce quartier calme et résidentiel.

Chaque logement, d'une surface d'environ 80 m², dispose d'un garage fermé, d'une place de parking extérieure et d'un jardin privatif.

De plus, la SATEL a proposé à la Ville d'acquérir le terrain correspondant au prix fixé par France Domaine, à savoir 136 400 € TTC.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE, celle de Mme N.
PEYRIN**

APPROUVE la cession du lot n° 7 du lotissement du Mousse, correspondant à la parcelle cadastrée BY n° 123, d'une contenance de 2 200 m², à la Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipement des Landes (SATEL), moyennant le prix de 136 400 € TTC,

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre LALANNE, 5ème Adjoint au Maire, en charge des Affaires Foncières, à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître GAYMARD, Notaire à Dax, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180222-12-DE.*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Février 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».